



8 ANS RÉVOLUS

(Né(e) en 2004)

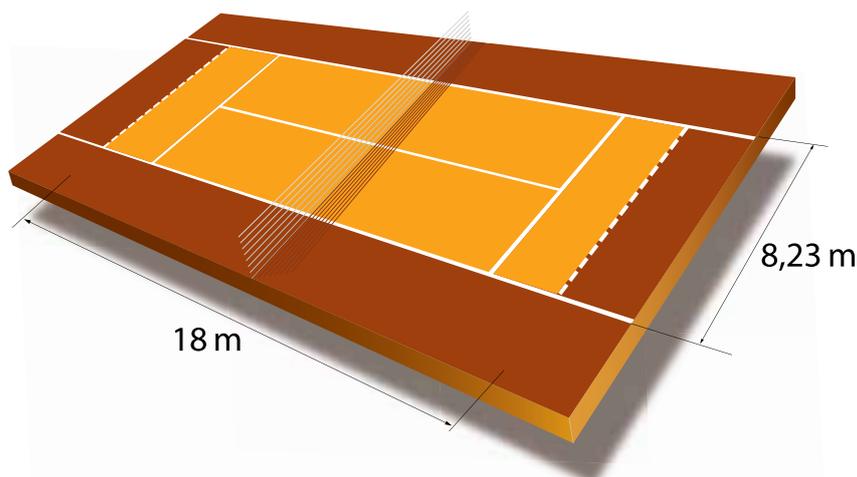
ATTENTION : LES MOINS DE 8 ANS SONT INTERDITS DE TOUTE COMPÉTITION



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle souple 
- Hauteur du filet 0,80 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 4 jeux
 Jeu décisif : 3/3
 Point décisif⁽²⁾ : oui
 Scores possibles d'une manche : 4/0, 4/1, 4/2 ou 4/3.

Limitation du nombre de parties par jour :

2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Les 8 ans ne sont pas classés.
- Les résultats de cette catégorie ne sont pas pris en compte par le classement calculé informatiquement.

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive ⁽³⁾ : 30

Temps de repos entre 2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁴⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁵⁾
8 ans	9 et 10 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(4) Certificat Médical de Non-Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(5) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



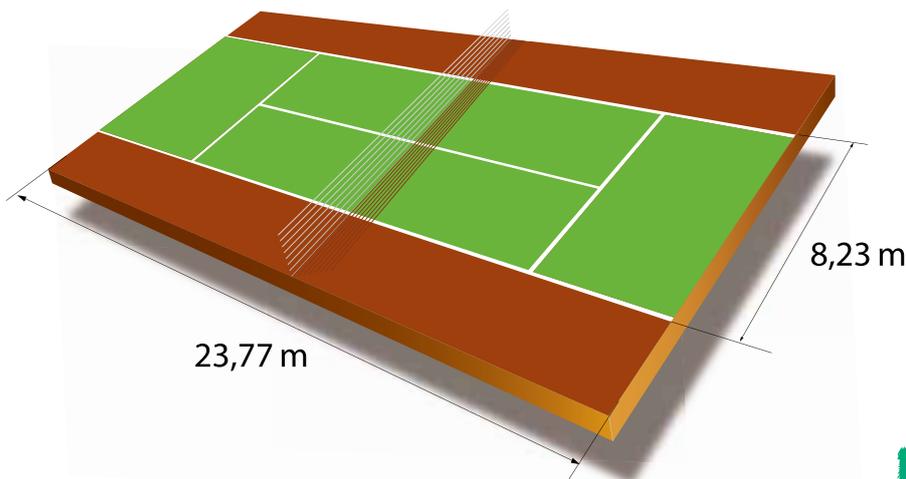
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle intermédiaire 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 5 jeux

Jeu décisif : 4/4

Point décisif⁽²⁾ : oui

Scores possibles
d'une manche :
5/0, 5/1, 5/2, 5/3
ou 5/4.

Limitation du nombre
de parties par jour :

2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : sur proposition du CTR⁽³⁾
- Intermédiaire de février : non concerné
- Intermédiaire de juin : calculé⁽⁴⁾

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive⁽⁵⁾ : 50

Temps de repos entre
2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos
entre 1 partie de simple
et de double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁶⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁷⁾
9 ans	10 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Conseiller Technique Régional de la ligue

(4) Informatiquement sur la base du palmarès

(5) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(6) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(7) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



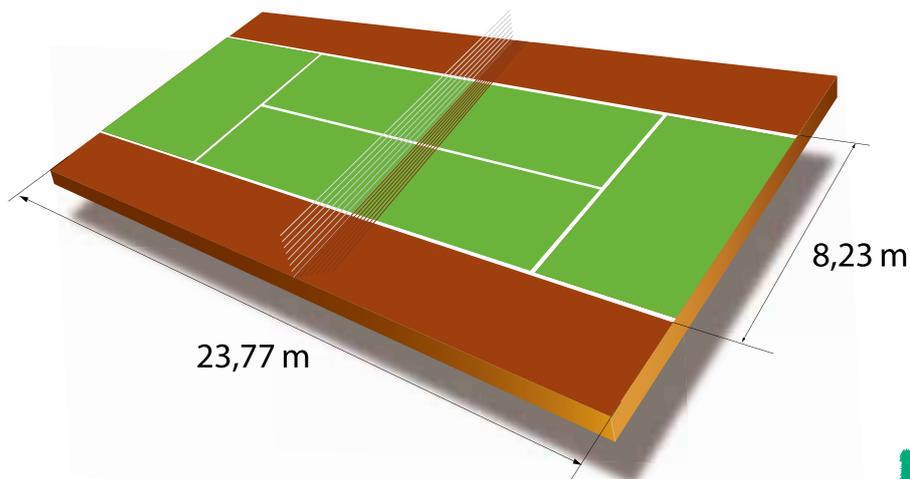
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle intermédiaire 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 5 jeux

Jeu décisif : 4/4

Point décisif⁽²⁾ : oui

Scores possibles
d'une manche :
5/0, 5/1, 5/2, 5/3
ou 5/4.

Limitation du nombre
de parties par jour :

2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽³⁾**
- Intermédiaire de février : **non concerné**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive⁽⁴⁾ : 70

Temps de repos entre
2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos entre
1 partie de simple et de
double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁵⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁶⁾
10, 11 et 12 ans	13/14 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la

ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



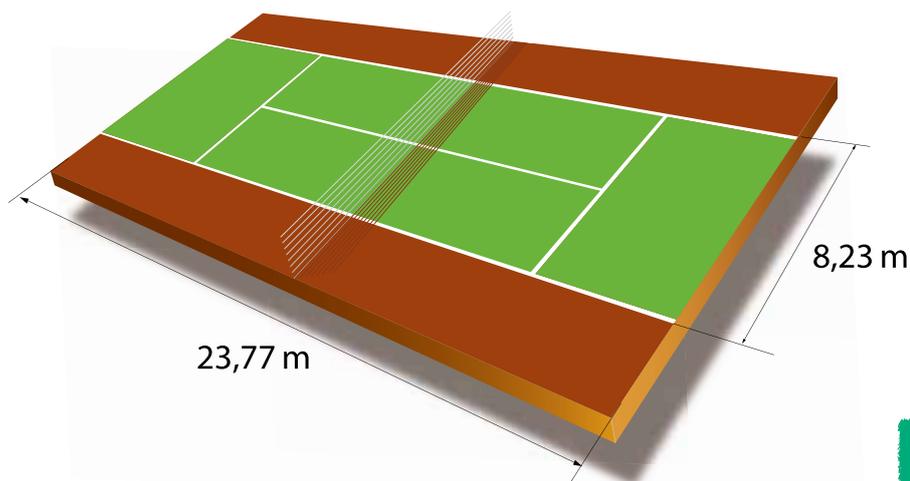
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : oui

Scores possibles

d'une manche :

6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre
de parties par jour : **2**

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽³⁾**
- Intermédiaire de février : **non concerné**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

**Limitation du nombre de parties
pour l'année sportive⁽⁴⁾ : 80**

Temps de repos entre
2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles
18 ans et moins : **3 h**
- Pour les épreuves individuelles
seniors dames/messieurs : **1 h 30**

Temps de repos entre
1 partie de simple et
de double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁵⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁶⁾
11, 12 et 13/14 ans	15 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication

à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la

ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit

être signée par le(s) représentant(s) légal(aux)

du joueur et être présentée au juge-arbitre.

Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



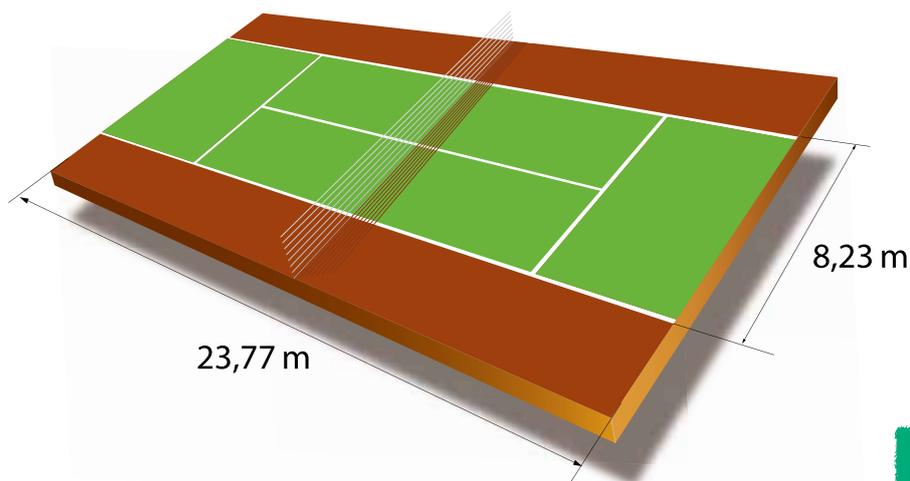
12 ANS

(Né(e) en 2000)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : non

Scores possibles

d'une manche :

6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre
de parties par jour : **2**

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽³⁾**
- Intermédiaire de février : **non concerné**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive⁽⁴⁾ : 80

Temps de repos entre
2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles
18 ans et moins : **3 h**
- Pour les épreuves individuelles
seniors dames/messieurs : **1 h 30**

Temps de repos entre
1 partie de simple et de
double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁵⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁶⁾
12, 13/14 et 15/16 ans	17 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication

à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la

ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit

être signée par le(s) représentant(s) légal(aux)

du joueur et être présentée au juge-arbitre.

Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



13/14 ANS

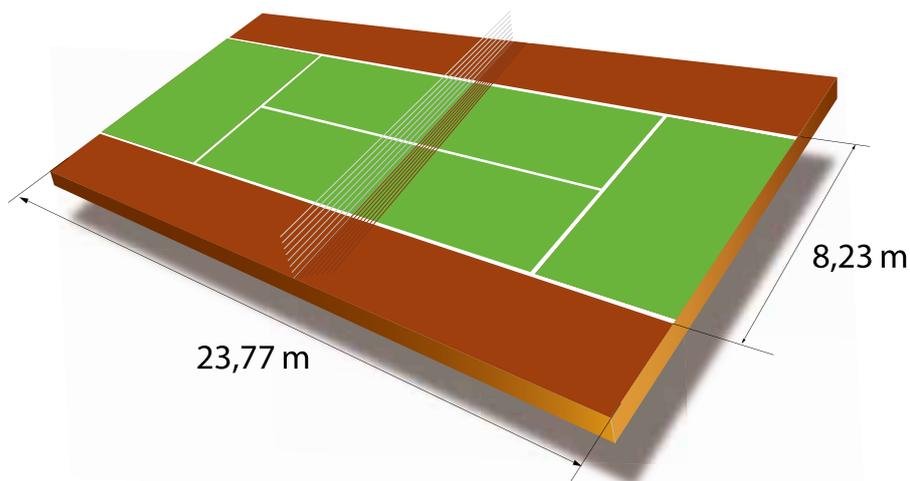
(Né(e) en 1999/1998)



DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : non

Scores possibles

d'une manche :

6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre
de parties par jour : **2**

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Temps de repos entre
2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles
18 ans et moins : **3 h**
- Pour les épreuves individuelles
seniors dames/messieurs : **1 h 30**

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽³⁾**
- Intermédiaire de février : **calculé**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

Temps de repos entre
1 partie de simple et
de double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC⁽⁴⁾

13 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches
(2) Application du point décisif à 40 A
(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



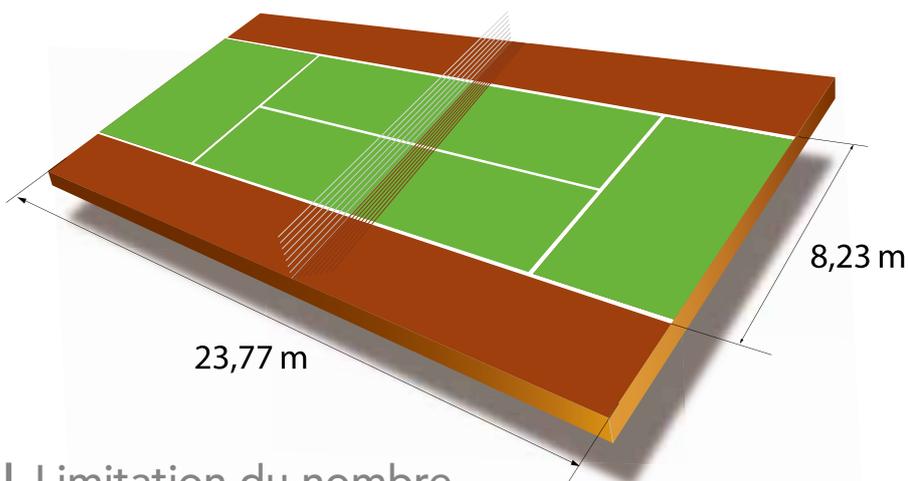
15/16 ANS

(Né(e) en 1997/1996)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : non

Scores possibles
d'une manche :
6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre de parties par jour

- Pour les épreuves individuelles 16 ans et moins : 2
- Pour les épreuves individuelles 17/18 ans filles et seniors dames : 2S et 1D⁽³⁾
- Pour les épreuves individuelles 17/18 ans garçons et seniors messieurs : 2S et 2D, ou 3S

Temps de repos entre 2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles 18 ans et moins : 3 h
- Pour les épreuves individuelles seniors dames/messieurs : 1 h 30

Classement

- Début d'année sportive : calculé⁽⁴⁾
- Intermédiaire de février : calculé
- Intermédiaire de juin : calculé

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double : 30 min.

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC⁽⁵⁾

15 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches
(2) Application du point décisif à 40 A
(3) 2 simples et 1 double

(4) Informatiquement sur la base du palmarès
(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition
(valable 1 an)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



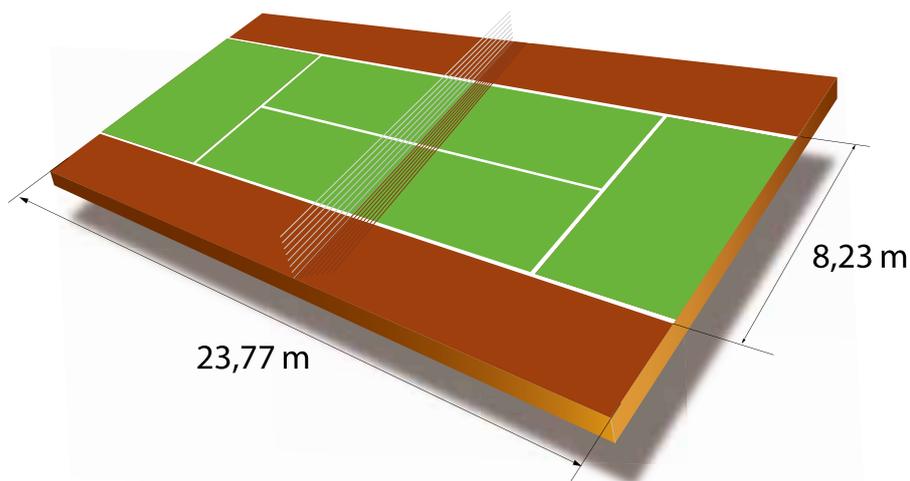
17/18 ANS

(Né(e) en 1995/1994)

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle traditionnelle 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 6 jeux

Jeu décisif : 6/6

Point décisif⁽²⁾ : non

Scores possibles

d'une manche :

6/0, 6/1, 6/2, 6/3,
6/4, 7/5 ou 7/6.

Limitation du nombre de parties par jour

- Pour les épreuves individuelles 17/18 ans filles et seniors dames : **2S et 1D⁽³⁾**
- Pour les épreuves individuelles 17/18 ans garçons et seniors messieurs : **2S et 2D, ou 3S**

Classement

- Début d'année sportive : **calculé⁽⁴⁾**
- Intermédiaire de février : **calculé**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

Temps de repos entre 2 parties de simple

- Pour les épreuves individuelles 17/18 ans : **3 h**
- Pour les épreuves individuelles seniors dames/messieurs : **1 h 30**

Temps de repos entre 1 partie de simple et de double

- **30 minutes**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC⁽⁵⁾

17 ans et plus

(1) Au meilleur des 3 manches
(2) Application du point décisif à 40 A
(3) 2 simples et 1 double

(4) Informatiquement sur la base du palmarès
(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS